



Championnat Régional Interclubs 2017-2018

Formulaire 4

Adoption CA : 28.06.2017
Entrée en vigueur : 01.07.2017
Validité : Saison 2017-2018
Nbre de pages : 1 page

DECLARATION de COMPOSITION D'EQUIPE

Cette déclaration de composition d'équipe est à remettre au Juge-Arbitre 30 minutes avant le début de la rencontre (cf. Annexe 4 - article 8 du règlement du championnat régional des interclubs)

Rencontre		contre	
Date :	Equipe déposant la déclaration		
Heure prévue pour le début de rencontre :	Déclaration à remettre au Juge-Arbitre avant :		

Il n'existe aucun ordre préétabli dans la liste ci-dessous

Ordre des matchs proposé	Discipline	Composition de l'équipe
	SH 1	
	SH 2	
	SD 1	
	SD 2	
	DH	
	DD	
	MX 1	
	MX 2	
	MX 3	

Nom et signature du capitaine	Heure de dépôt :
	Observation du JA :